

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Marie-Joëlle Cadieux

<https://www.cadre21.org/membres/b3743a1f20f86f7aef976920>

Date d'obtention : 2021-09-20 15:35:09

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Que je dois intervenir le plus rapidement possible tout en m'assurant de suivre le protocole Sexto afin de ne pas perdre aucune information et d'assurer un suivi adéquat qui permettra d'assurer la sécurité et l'intégrité de la victime.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Elle me permettra de mieux analyser la situation. Également, elle me permettra de me référer aux bons intervenants au bon moment dépendant l'étape où je me trouverai. De plus, comme nous seront tous sur le même protocole, cela permettra une meilleure cohésion au plan des interventions.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Le niveau de confidentialité et de ne pas regarder les images qui auront été partagées et ce, tout au long du protocole. À l'aide de l'analyse, je serai suffisamment en moyen de savoir la nature des images et ce sans les voir.